



EMPLOI ET CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

TABLEAU
DE BORD
NATIONAL
2020

AVRIL
2021

CHIFFRES-CLÉS

à fin décembre 2020

7,8 %

des demandeurs d'emploi
sont en situation de handicap (DEBOE*)

476 853

DEBOE sont inscrits à Pôle emploi
en catégories A-B-C. (-4 % en un an)

64 %

des DEBOE sont en chômage
de longue durée (+5 points en un an)

77 444

recrutements de travailleurs
handicapés en 2020 par
l'intermédiaire des Cap emploi
(-9% en un an)

18 744

maintiens dans l'emploi
de travailleurs handicapés en 2020
par l'intermédiaire des Cap emploi
(-11% en un an)

* demandeurs d'emploi bénéficiaires
de l'obligation d'emploi

EN SYNTHÈSE

Une crise sanitaire et économique sans précédent

En 2020, l'activité économique a chuté de manière historique avec un recul du PIB de 8,2 %. L'emploi salarié a diminué de 1,1 % soit 284 000 destructions d'emplois. Cette diminution est fortement concentrée sur les emplois à durée limitée (CDD, intérim).

La mise en place d'amortisseurs a toutefois permis de contenir largement le recul de l'emploi avec notamment un recours massif au chômage partiel (6,2 % des personnes en emploi ont été concernées en moyenne sur l'année).

Paradoxalement, le taux de chômage s'est légèrement replié en 2020 pour atteindre en fin d'année 8,0 % de la population active (-0,1 point en un an). L'Insee précise que cette baisse est à observer avec précaution puisqu'un nombre important de personnes ne sont plus considérées comme étant au chômage, faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles.

Le scénario du pire pour l'emploi des personnes en situation de handicap a été évité en 2020

À fin décembre 2020, 476 853 demandeurs d'emploi en situation de handicap sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 7,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 8,6 % un an auparavant.

SOMMAIRE

04 DONNÉES DE CADRAGE

- La population handicapée
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

06 LA DEMANDE D'EMPLOI

À la différence du tout public, le nombre de DEBOE n'a pas augmenté depuis le début de la crise sanitaire. Sur un an, leur nombre a diminué dans l'ensemble des régions métropolitaines. La baisse est de 3,8 % au niveau national, soit près de 20 000 demandeurs de moins, alors qu'on enregistre une augmentation de 5,1 % pour l'ensemble des publics.

Mais des difficultés d'insertion et une inscription durable dans le chômage de longue durée qui perdurent

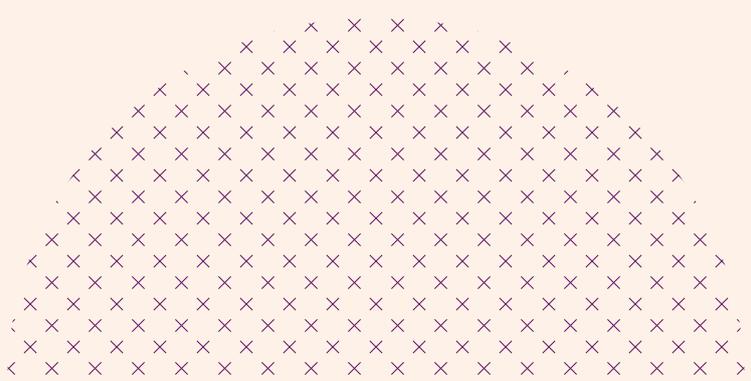
Les reprises d'emploi déclarées à Pôle emploi ont beaucoup plus diminué que pour le tout public (-24 % en un an contre -11 %). La baisse des recrutements est également visible dans l'activité des Cap emploi avec -21 % de placements de plus de 3 mois en 2020.

À fin décembre 2020, 64 % des DEBOE sont en chômage de longue durée (+5 points en un an) contre 50 % pour l'ensemble des publics. 129 000, soit plus d'1 DEBOE sur 4, sont inscrits depuis plus de 3 ans, leur nombre continuant à augmenter.

Des mesures fortes d'accompagnement ont été mises en place

Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures dans le cadre du plan de relance (notamment les aides à l'alternance et l'aide à l'emploi de 4 000 euros). L'Agefiph et le FIPHFP ont également proposé, dès le début du premier confinement, des mesures exceptionnelles (adaptation des situations de travail, soutien à l'exploitation, ...) pour accompagner les personnes handicapées dans la formation et l'emploi et soutenir les employeurs et les entrepreneurs travailleurs handicapés.

Ainsi, 40 millions d'euros ont été alloués par l'Agefiph pour ces mesures exceptionnelles qui ont été prolongées jusqu'en juin 2021 voire décembre 2021 pour certaines. Avec 19 000 bénéficiaires à fin décembre 2020, elles ont notamment permis d'accélérer le développement de l'apprentissage et de renforcer la capacité des jeunes entreprises dirigées par une personne en situation de handicap à se maintenir ou à développer une nouvelle activité.



09 LES INSERTIONS

10 LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ET LES CONTRATS AIDÉS

11 LES CONTRATS EN ALTERNANCE

12 LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

13 LES ENTREPRISES ADAPTÉES

14 L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ



DONNÉES DE CADRAGE : LA POPULATION HANDICAPÉE

Année 2019

Enquête Emploi - Insee
dernières données disponibles

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

2,7 MILLIONS DE BOE EN 2019
ont une reconnaissance administrative
du handicap

+300 000

BOE DEPUIS 2013
(niveau stable depuis 2015)

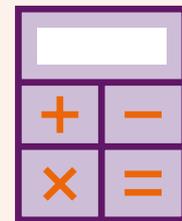
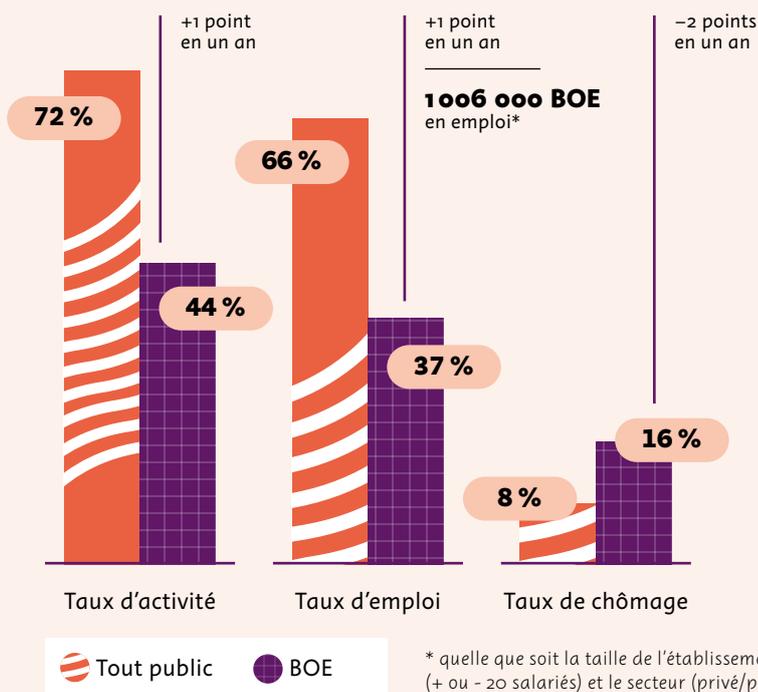
ILS REPRÉSENTENT
6,7 % de la population totale
des 15-64 ans

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est-à-dire hors collectivités (en particulier les personnes handicapées vivant en institutions spécialisées). Dans le cadre de l'enquête emploi, un module de 4 questions sur la santé au travail a été intégré (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage des BOE et de l'ensemble des 15-64 ans



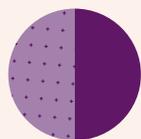
Taux d'activité > $\frac{\text{actifs occupés} + \text{chômeurs}}{\text{population totale}}$

Taux d'emploi > $\frac{\text{actifs occupés}}{\text{population totale}}$

Taux de chômage > $\frac{\text{nombre de chômeurs}}{\text{actifs occupés} + \text{chômeurs}}$

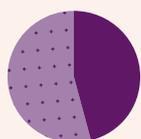
Les BOE en emploi en 2019

= 3,8% de l'ensemble des personnes en emploi



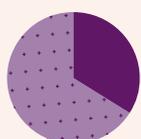
50 %

sont des femmes
(49 % pour l'ensemble
des personnes en emploi)



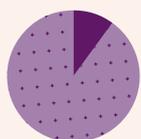
46 %

ont 50 ans et +
(30 % pour l'ensemble
des personnes en emploi)



34 %

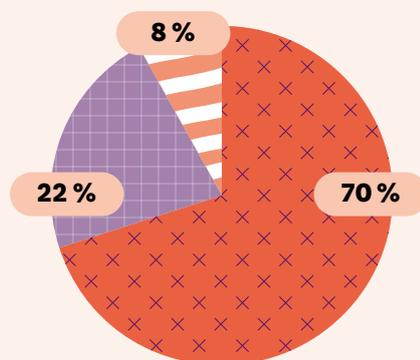
travaillent à temps partiel
(17 % pour l'ensemble
des personnes en emploi)



10 %

(+3 points en un an)
sont des cadres
(19 % pour l'ensemble
des personnes en emploi)

Le statut dans l'emploi des BOE (données 2015)



- Indépendants
(11 % pour l'ensemble
des personnes en emploi)
- Public
(21 % pour l'ensemble
des personnes en emploi)
- Privé
(68 % pour l'ensemble
des personnes en emploi)

DONNÉES DE CADRAGE : L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Année 2018

Agefiph / Dares

Taux
d'emploi
direct

salariés handicapés

effectif global d'assujettissement
de l'ensemble des établissements
(y compris ceux sous accords)

ÉTABLISSEMENTS DE 20 SALARIÉS OU PLUS ASSUJETTIS
À L'OBLIGATION D'EMPLOI :

99 700

dont établissements couverts
par un accord: **13 400** (contre 12 500
en 2017)

TAUX D'EMPLOI DIRECT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

3,5 %
EN ETP

3,9 %
EN UNITÉS
BÉNÉFICIAIRES
(LÉGAL)

4,8 %
EN PERSONNES
PHYSIQUES
(+0,3 point en 5 ans)

NOMBRE DE SALARIÉS HANDICAPÉS
(EN PERSONNES PHYSIQUES) :

491 200

(+28 %
en 5 ans)

ÉTABLISSEMENTS EMPLOYANT
AU MOINS UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ :

80 %

ÉTABLISSEMENTS VERSANT UNIQUEMENT
UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'AGEFIPH :

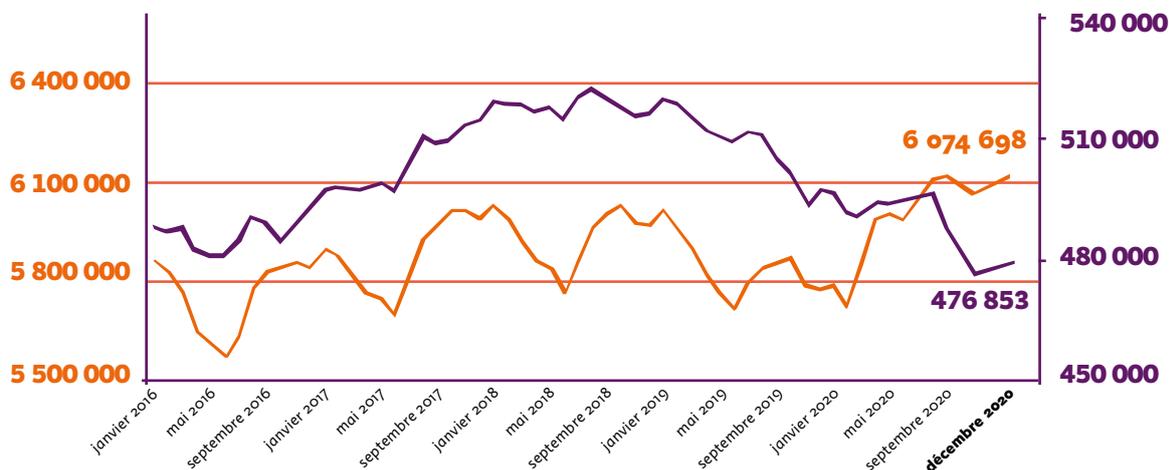
9 %

Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C)

7,8 % des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution 2019-2020

+ 5,1 % Ensemble des DE
- 3,8 % BOE



Les catégories de demandeurs d'emploi

La Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi (DE) inscrits à Pôle emploi en fonction de catégories.

DE: demandeurs d'emploi
BOE: bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.



Effectifs par catégorie de demandeurs d'emploi (DE)

DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- A.** sans emploi
369 563 BOE (-3 % en un an)
- B.** ayant exercé une activité réduite courte au cours du mois ($\leq 78h.$)
41 973 BOE (-11 % en un an)
- C.** ayant exercé une activité réduite longue au cours du mois ($> 78h.$)
65 317 BOE (-5 % en un an)

DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- D.** sans emploi (en raison d'un stage, formation, maladie, ...)
27 021 BOE (-3 % en un an)
- E.** en emploi (ex: bénéficiaires de contrats aidés,...)
13 911 BOE (-24 % en un an)

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Ensemble des DE
49 %	Femmes	51 %
51 %	50 ans et +	26 %
37 %	BAC et +	54 %
19 %	Niveau < CAP	14 %
37 %	Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié)	28 %
64 %	DE depuis au moins un an	50 %
27 %	DE depuis au moins trois ans	18 %
908 jours	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	673 jours

+ 55 jours en un an + 23 jours en un an

Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



Services à la personne et à la collectivité

24 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (20 % ensemble des DE)



Support à l'entreprise

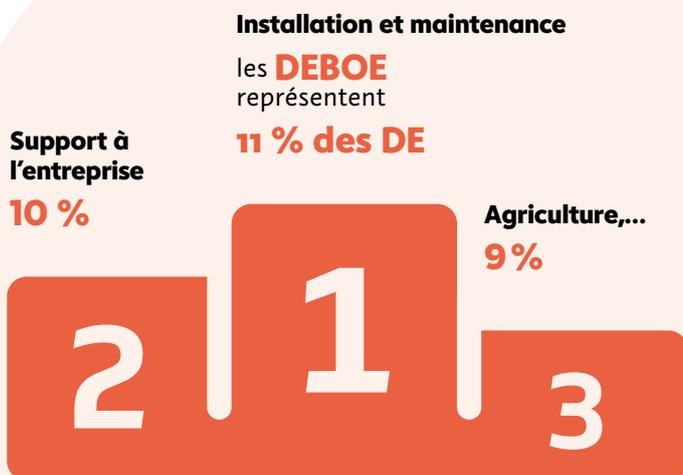
16 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (12 % ensemble des DE)



Commerce, vente et grande distribution

11 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13 % ensemble des DE)

Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

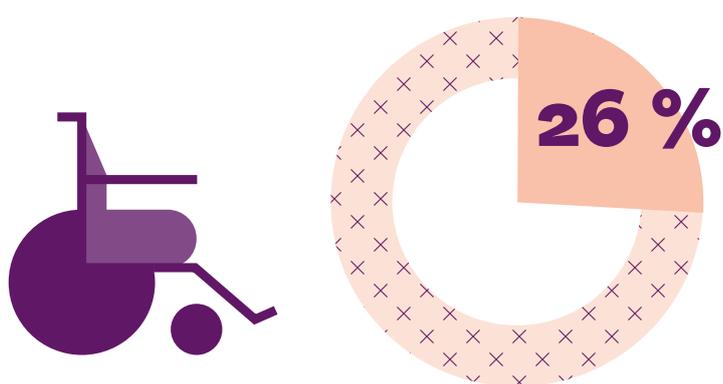


Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la comptabilité / gestion, ressources humaines, achats...

NB: Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 7,8 % de l'ensemble des DE

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé



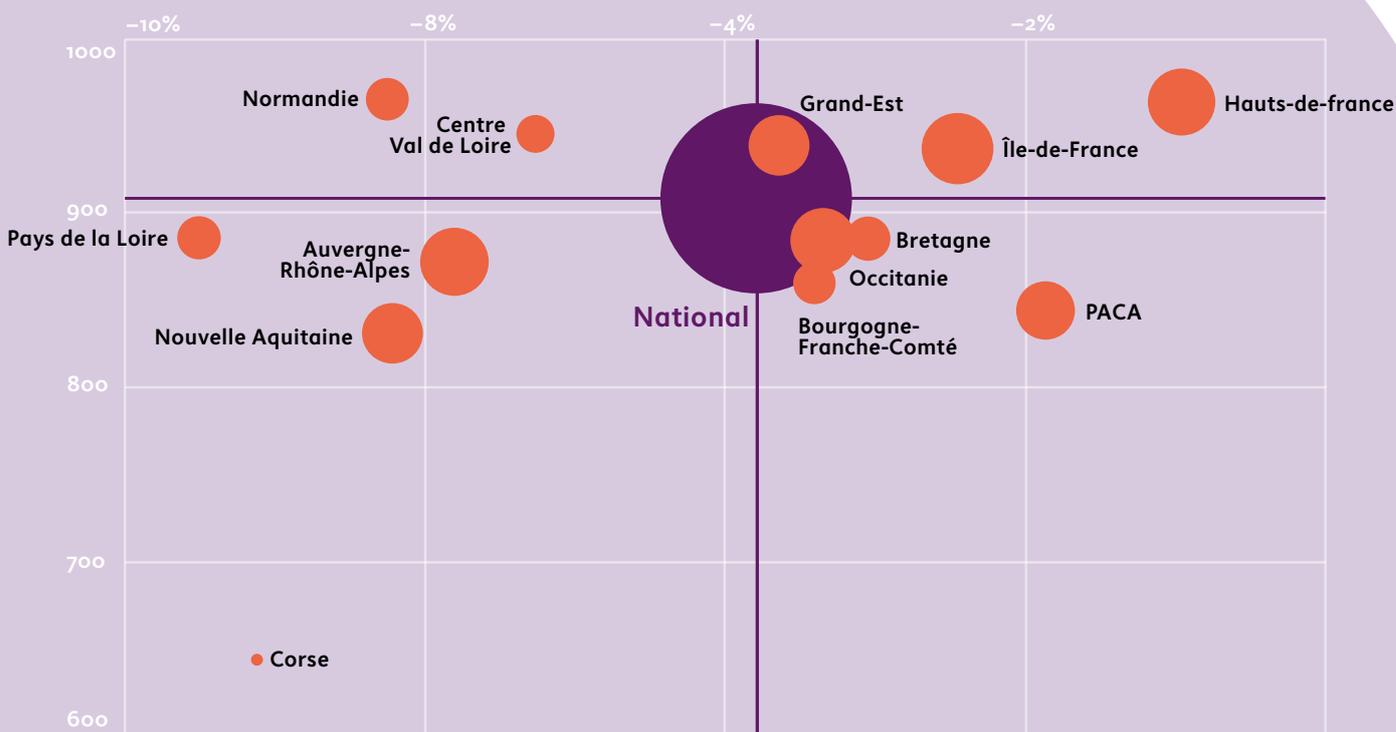
DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)

= 124 245 DEBOE

Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

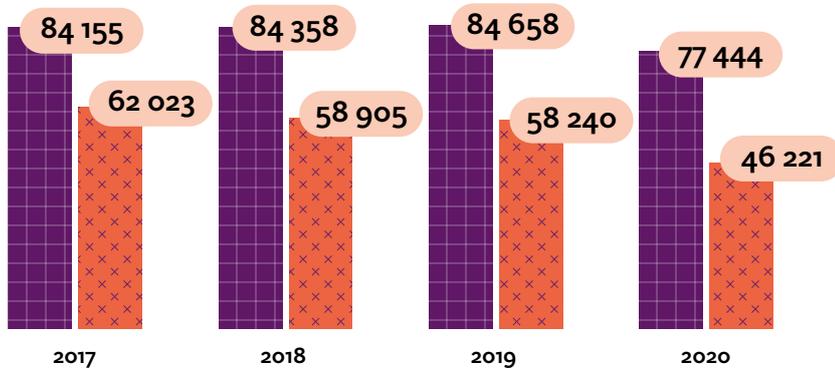
Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse: en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours. La taille des bulles est proportionnelle au nombre de DEBOE dans la région.

Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 908 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 476 853 ce qui représente une baisse de 3,8 %. La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 645 jours et la Normandie la plus importante avec 966 jours. La région Pays-de-la Loire enregistre la baisse la plus importante de DEBOE avec -7,5 % pour atteindre 25 262 DEBOE, et les Hauts-de-France la baisse la moins importante -1,0 %, pour atteindre 52 002 DEBOE.

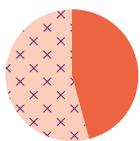
Évolution des placements Cap emploi



Évolutions 2020-2019

- 9 % Total placements
- 21 % Placements de 3 mois et plus

Profil des personnes embauchées



Femmes
54 %



50 ans et +
38 %



Bac et +
39 %



Accompagnement
depuis 2 ans et +
36 %

Caractéristiques

des placements de 3 mois et plus

26 %
CDI

20 %
CONTRATS AIDÉS*

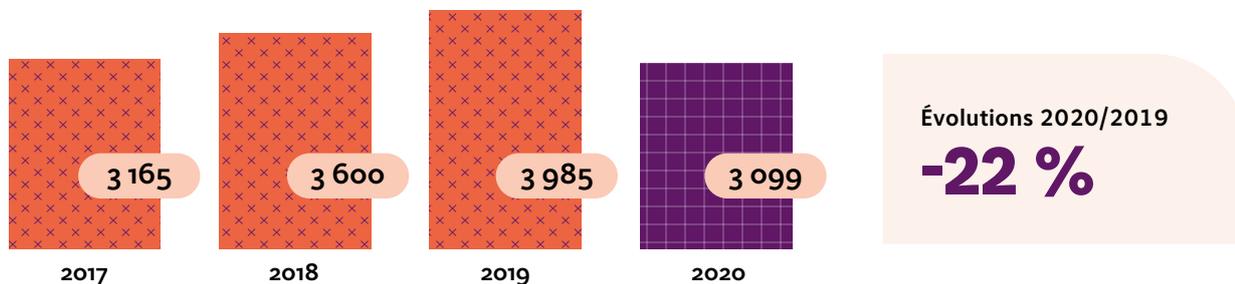
22 %
EMPLOYEURS
PUBLICS

* Part des contrats aidés
(CUI et alternance)
au sein des placements
conventionnels

Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine dans son article 101 la réunion en une mission commune de **l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi** des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée à compter du 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi. Présentes au niveau départemental, ces structures travaillent en lien avec les CDAPH, Pôle emploi et l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi des personnes handicapées. Dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi, le rapprochement en cours avec Pôle emploi se matérialise par des lieux uniques d'accompagnement et le déploiement d'une offre de service commune à Pôle emploi et Cap emploi. Les données présentées sont extraites des rapports d'activité consolidés à fin décembre 2020.

Évolution du nombre de créations d'activité aidées par l'Agefiph



Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph

41 %
FEMMES

31 %
50 ANS ET +

44 ans
ÂGE MOYEN

60 %
BAC ET +
+3 points en un an

La création d'activité aidée par l'Agefiph

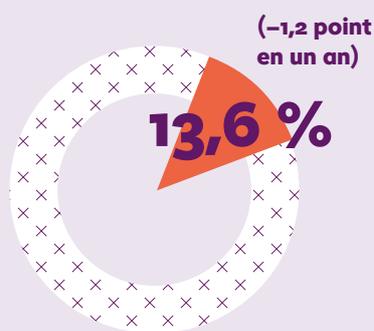
Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

Dès le début de la crise sanitaire, l'Agefiph a renforcé son action pour soutenir les entreprises et les personnes en situation de handicap

Aide "soutien à l'exploitation"

Objectif: Renforcer la capacité des jeunes entreprises dirigées par une personne en situation de handicap à se maintenir ou à développer une nouvelle activité.
6 035 entrepreneurs en situation de handicap ont bénéficié de cette aide de l'Agefiph en 2020.

Part des BOE dans les PEC (CUI-CAE)



10 582

CUI-CAE BOE en 2020
soit -24 % en un an

Les contrats aidés

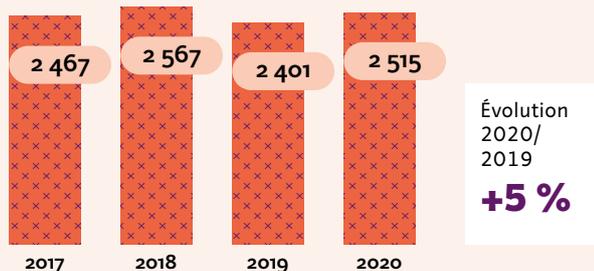
Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, ont été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le Code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

Apprentissage

Personnes handicapées

Évolution des entrées
en contrat d'apprentissage
(aidés financièrement par l'Agefiph)



Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage.

Données qualitatives

Femmes	30 %
Âge moyen	22 ans
- de 18 ans	30 % -7 points en 1 an
Bac et +	22 % +6 points en 1 an
Handicap mental	14 %
Handicap cognitif	40 %
20 salariés et +	26 %
- de 10 salariés	61 %
Tertiaire	61 %

Professionnalisation

Personnes handicapées

Évolution des entrées
en contrat de professionnalisation
(aidés financièrement par l'Agefiph)



Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat de professionnalisation.

Données qualitatives

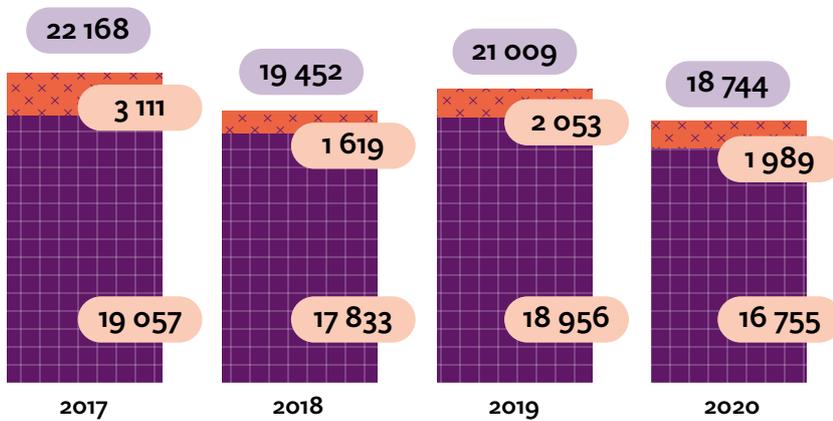
Femmes	50 %
Âge moyen	39 ans
45 ans et +	38 %
Bac et +	45 % -5 points en 1 an
Handicap moteur	50 %
Maladies invalidantes	22 %
20 salariés et +	54 % -5 points en 1 an
Tertiaire	85 %

Dès le début de la crise sanitaire, l'Agefiph a renforcé son action pour soutenir les entreprises et les personnes en situation de handicap

Aides "soutien à l'alternance"

Objectif: encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en alternance (plus de 1000 employeurs ont bénéficié d'une aide majorée en 2020) et soutenir l'employeur pour maintenir le contrat en alternance dans un contexte économique fortement éprouvé par la crise sanitaire.

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi *Cap emploi*



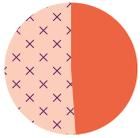
Évolutions 2020-2019

-3% dans le public

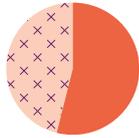
-12% dans le privé

Total -11%

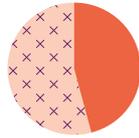
Profil des personnes maintenues dans l'emploi...



Femmes
51 %



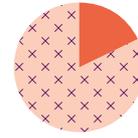
50 ans et +
46 %



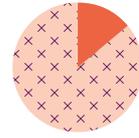
Bac et +
54 %



Handicap
moteur
58 %

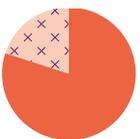


Maladies
invalidantes
18 %

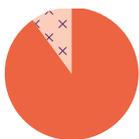


Handicap
auditif
14 %

...et des entreprises (sur l'ensemble des maintiens du secteur privé)



Industrie
20 %



Agriculture
10 %



étab. 20 sal. et +
68 %



92 %

TAUX GLOBAL
DE MAINTIEN
DANS L'EMPLOI

Définition: Le taux de maintien dans l'emploi est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès,...).

> 779 entreprises adaptées
> 36 932 salariés en situation
de handicap
> 65 % d'hommes
> 45 % ont 50 ans et plus

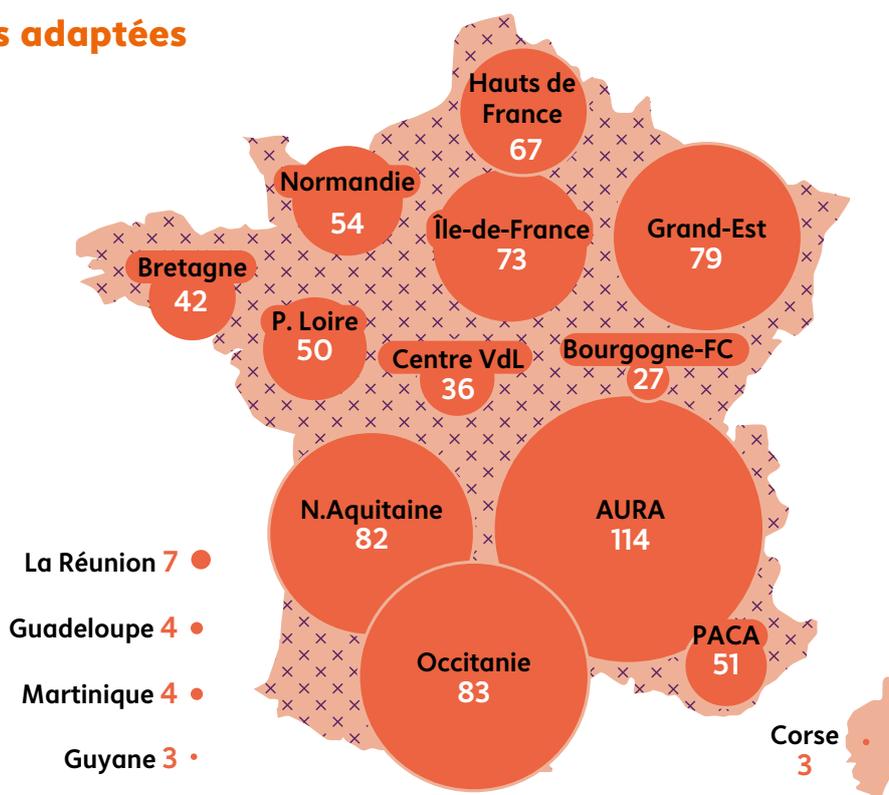
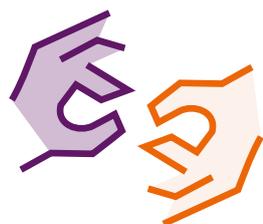
Contexte et enjeux

La transformation du cadre d'intervention des entreprises adaptées (EA) et l'engagement national "Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022" signé le 12 juillet 2018 pour un doublement du nombre de personnes employées et accompagnées par les EA d'ici 2022 a pour objectifs de :

- développer l'emploi dans les EA par de nouvelles approches innovantes dans le cadre du triptyque "emploi-formation-accompagnement",
- faciliter la mise en œuvre de parcours professionnels de leurs salariés et encourager les passerelles entre les EA et les autres employeurs publics et privés.



Nombre d'entreprises adaptées



Les expérimentations CDD tremplin et EATT

L'expérimentation d'un CDD spécifique dit "tremplin" visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrite dans la loi du 05/09/2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

À fin décembre 2020, 252 entreprises adaptées sont habilitées à mettre en œuvre l'expérimentation dans les territoires et 1 149 CDD tremplin sont en cours (contre 508 à fin décembre 2019).

L'expérimentation s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre

d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

L'expérimentation "entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)" a été lancée en juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. À fin décembre 2020, 14 EA ont été autorisées à créer un EATT. 253 contrats en EATT ont débuté en 2020.

L'emploi accompagné

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en œuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

À fin décembre 2020,

3 835

PERSONNES
HANDICAPÉES SONT
ACCOMPAGNÉES DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF
(+28 % en 6 mois)

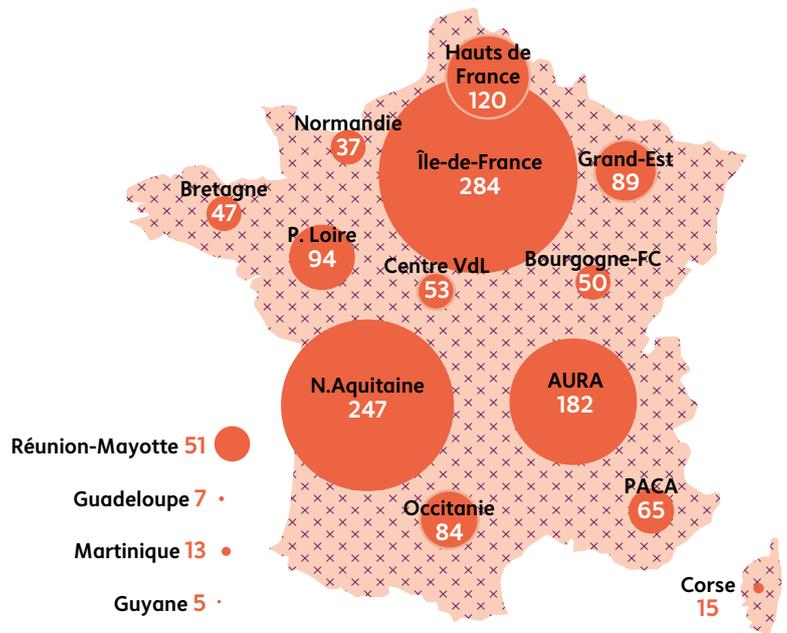
dont
1 443

SONT EN EMPLOI
soit 38 % du total

43 %
SONT EN CDI.

22 %
SONT EN EMPLOI
dans la fonction publique.

● **Emploi accompagné:
nombre de personnes en emploi
au 31 décembre 2020**



● **Caractéristiques des personnes
entrées dans le dispositif**
(données France entière)

37 %
FEMMES

47 %
MOINS
DE 30 ANS



44 %
TROUBLES
DU PSYCHISME



Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur agefiph.fr/centre-de-ressources

Direction de la publication: Didier Eyssartier
Rédaction: Direction Innovation Évaluation Stratégie
Conception: Agence In medias res
Mise en page: Agence In medias res